Nations Unies A/72/782–S/2018/178

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettre datée du 1er mars 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne, ainsi que l'Allemagne et la Namibie, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Guide technique de fonctionnement du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité dont elles ont arrêté le texte en décembre 2017 (voir annexe).

Nous saisissons également cette occasion pour vous informer que l'Allemagne a pris en janvier 2018 la présidence annuelle du Réseau de coordonnateurs, et que l'Espagne et la Namibie, en leurs qualités respectives de présidents sortant et entrant, forment avec elle la troïka du Réseau.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Namibie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Neville Melvin **Gertze**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jorge **Moragas**

18-03724 (F) 200318 200318

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 1er mars 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité Guide technique de fonctionnement Décembre 2017

Historique et objectifs

Le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité a été créé afin d'aider les États Membres et les organisations régionales à améliorer et renforcer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et sa prise en compte dans la prise de décision. Cette initiative procède d'un engagement pris par l'Espagne en octobre 2015 à l'occasion de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La réunion constitutive du Réseau a été organisée par l'Espagne en septembre 2016 avec le coparrainage du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon et de la Namibie.

Le Réseau considère que les États Membres, les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies sont les protagonistes les plus influents de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et qu'il leur incombe au premier chef de veiller à ce que les engagements et obligations contractés à l'échelle mondiale soient effectivement intégrés aux politiques et législations nationales.

Espace de dialogue interrégional et d'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires, le Réseau de coordonnateurs sert à faire progresser l'application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et à améliorer la coordination des programmes d'aide et de financement. Il encourage également l'échange d'informations avec les instances concernées, tels le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Composition et parties prenantes

La composition du Réseau de coordonnateurs est ouverte. Tous les États Membres et organisations régionales sont invités à en devenir membres et à désigner un coordonnateur pour les y représenter.

Le Réseau se compose actuellement de 78 coordonnateurs[1].

Les candidats à la présidence sont autodésignés. Chaque année, le président en exercice et les présidents de l'année précédente et de l'année suivante forment la « troïka », dont la mission est de guider les travaux du Réseau sur les questions de

[1] Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union africaine, Union européenne et Union pour la Méditerranée

fonctionnement et de fond. La présidence, qui a été assurée par l'Espagne en 2017, l'est par l'Allemagne en 2018 et le sera par la Namibie en 2019.

Le Réseau organise une réunion par an sur le territoire de l'un de ses États membres – généralement celui du président en exercice – à laquelle s'ajoute au moins une réunion de suivi à New York.

Les demandes d'adhésion sont réceptionnées par le secrétariat du Réseau et diffusées auprès de l'ensemble de ses membres. Les coordonnateurs ont vocation à jouer un rôle de premier plan dans les efforts engagés aux niveaux national et régional en faveur des femmes et de la paix et la sécurité. Ils restent, pour ce faire, en contact permanent les uns avec les autres afin de faire progresser l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Réseau considère également les organisations de la société civile et les associations locales comme des partenaires indispensables, et veille à ce qu'elles apportent une contribution de fond à ses réunions et initiatives.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) assure le secrétariat du Réseau et nomme à cette fin un responsable de la coordination. Le secrétariat assiste la troïka et le Réseau sur les plans technique et opérationnel. Il assure une communication régulière avec les membres et leur fait parvenir l'information, assure la gestion de la production didactique du Réseau, aide à la planification des réunions, fait un travail de sensibilisation et cherche à gagner des adhérents et à nouer des partenariats.

La troïka se réunit régulièrement avec le secrétariat afin de définir l'échéancier des activités du Réseau et d'œuvrer à la réalisation des objectifs fixés.

Domaines d'intervention

Dans le cadre d'échanges réguliers avec les coordonnateurs, le Réseau s'attache à donner l'impulsion et à assurer la continuité de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux échelons national et régional. Il s'emploie en particulier à :

- Renforcer l'égalité entre les sexes, considérée sous l'angle des droits des femmes ainsi que comme moyen de promouvoir la paix et la sécurité ;
- Veiller à ce que l'égalité entre les sexes soit une constante de l'action menée dans le domaine de la paix et de la sécurité et faire en sorte que l'approche retenue à cet égard porte également sur le rôle dévolu aux hommes par la société, les atteintes portées aux hommes et la responsabilité qui leur incombe d'accroître l'influence des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- Promouvoir la mise au point de stratégies et de plans d'action nationaux et régionaux à fort impact pour les femmes et la paix et la sécurité ;
- Systématiser l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans le cadre des évaluations effectuées en matière de sécurité et des démarches de prévention, en particulier celles concernant l'alerte rapide, la diplomatie préventive et le maintien de la paix ;
- Renforcer la participation des femmes, y compris au plus haut niveau, dans le secteur de la sécurité, ainsi que dans les processus de paix et les processus politiques, comme les accords de paix et les dispositifs d'application, de réconciliation et de réintégration, ainsi que de médiation ;

- Lutter contre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits et contre les autres violations des droits des personnes fondées sur le sexe, et renforcer les services proposés et l'accès à la justice en cas de violations ;
- Lutter contre les menaces présentes et nouvelles qui pèsent sur la sécurité telles que l'extrémisme violent, le terrorisme et les changements climatiques ;
- Promouvoir le renforcement des capacités d'un ensemble de protagonistes de cette action aux niveaux local, national et régional.

Le Réseau entend faire le nécessaire pour que le financement de l'action menée pour les femmes et la paix et la sécurité, en tant que question intersectorielle, soit pérennisé et prévisible.

Rôle des membres

Les membres du Réseau mettent à profit le bulletin d'information et leurs réunions pour s'informer mutuellement des faits nouveaux et de l'état d'avancement de l'action qu'ils ont entreprise pour les femmes et la paix et la sécurité. Ils sont également invités à faire connaître le Réseau et ses objectifs dans les instances où le programme pour les femmes et la paix et la sécurité peut enregistrer des avancées.

Communication

Le bulletin d'information comprend, en fonction de l'actualité, des informations sur les travaux du Réseau, les réalisations des membres, les innovations théoriques et pratiques, ainsi que les différents enseignements tirés de l'expérience et pratiques exemplaires, son objet étant de multiplier les échanges et d'accroître les connaissances.